



Saulcy, le 05 juin 2018

Willemin Paul
Rue des Courtils 8
2873 Saulcy

Permis de construire



- Requérant** : SEOD, Case postale 851, 2800 Delémont
Projet : Pose d'un Molok semi-enterré, rue des Tilleuls, 2873 Saulcy
Dimensions : Longueur 2m, largeur 2m, hauteur 0.90m, hauteur totale 1.20m
Genre de construction : Matériaux : Polyéthylène PE, façades : lames bois teinte brun clair + plastique teinte noire
Dépôt public : A l'affichage public et dans le Journal Officiel N°21 du 30.05.2018 au 30.06.2018. Les oppositions écrites et motivées seront reçues au bureau communal jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

Appartement à louer à Saulcy

Appartement de 4 pièces et demi à louer à la rue des Tilleuls 11 à Saulcy dans le complexe communal, de suite ou date à convenir. A été rénové courant de l'année 2017.
Si intérêt, prendre contact avec la commune au 032 433 41 30. Frs. 1'000.- charges comprises

RAPPEL – remplissage de piscine

Le beau temps approche, nous remercions d'avance toutes personnes remplissant leur piscine d'en avertir la commune au moins un jour avant par téléphone 032 433 41 30 ou par mail secretariat@saulcy.ch ou M. Philippe Lovis, fontainier au 079 343 02 40.
Si malheureusement la commune n'est pas avertie, que le fontainier recherche une fuite qui n'existe pas, nous serons dans l'obligation de facturer les frais de recherches. Merci de votre compréhension.



Programme 2018 de la société

d'embellissement

BAR A CAFE, CAFE BLABLA TOUS LES SAMEDIS

Tous les samedis, la société d'embellissement tient un bar à café à la salle communale afin d'avoir un lieu de rencontre et d'échange. Les heures d'ouverture sont identiques à celles du magasin, soit de 10h à 11h30. Les personnes désirant tenir le bar peuvent s'inscrire sur une liste de présence se trouvant à la salle communale. Merci d'avance à tous les bénévoles pour le dévouement afin d'assurer un tournus.

ARMOIRE A LIVRES

Une armoire à livres a été installée dans l'abri de bus vers les bennes à carton. Si vous avez des livres dont vous n'avez plus l'utilité, vous pourrez les mettre dans l'armoire et si vous voyez dans celle-ci des livres qui vous intéressent, vous pourrez les prendre sans autre. Il n'y a aucune obligation d'amener un ou des livres pour pouvoir en prendre dans l'armoire. Merci d'avance à tous pour ces échanges !

SAMEDI 23 JUIN 2018

Rendez-vous dès 11h00 à la cabane forestière de Saulcy afin de partager un petit moment de convivialité. Un apéritif sera offert par la commune et chaque participant apportera son pique-nique.

Le samedi 23 juin, le petit magasin sera ouvert comme d'habitude de 10h00 à 11h30

APRES-MIDI TROC-ECHANGE LE SAMEDI 1ER SEPTEMBRE 2018

Rendez-vous à 14h pour un après-midi troc-vidé grenier à la salle communale. Vous pouvez amener (ou prendre une photo si c'est quelque chose d'encombrant) toutes les choses que vous n'utilisez plus (vêtements, vaisselle, outil, meuble...). Les personnes venant voir ou amenant du matériel peut prendre ce qui lui plaît, sans échange d'argent. Profitez de faire du tri chez vous et de faire profiter les personnes du village qui auraient besoin de ces objets. La marchandise restante devra être reprise par la personne qui l'a amenée.

FENÊTRES DE L'AVENT

Nous prévoyons de renouveler l'organisation des fenêtres de l'Avent durant le mois de décembre. Pour cette année, nous aimerions avoir minimum 2 fenêtres par semaine, soit tous les vendredi et samedi, dans la mesure du possible. S'il y a + de participants, pas de problème, à vous de nous dire quand vous aimeriez organiser la fenêtre. La première fenêtre serait, comme d'habitude, devant la décoration de Noël au milieu du village et organisée par la Société d'Embellissement. L'installation de cette décoration se fera le 1er décembre. Nous rappelons que la décoration de fenêtres reste facultative, le but étant plutôt de partager un moment de convivialité. Commencez gentiment à y réfléchir, une liste se fera dans le courant de l'automne.

Commune ecclésiastique

Assemblée, le mardi 12 juin 2018 à 20h00, à la salle communale

Rappel aux propriétaires de chiens

Le nombre sans cesse croissant de réclamations que nous enregistrons concernant la garde des chiens, dues à l'inobservation des règles de respect du bon voisinage, nous obligent à vous rappeler vos devoirs et obligations suivantes :

- Il est interdit, sous peine d'amende, de laisser errer son chien sur la voie publique
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public
- Celui qui garde un chien doit veiller à ce que son animal n'importune autrui, ni par ses aboiements ou hurlements, surtout nocturnes, ni d'autre manière.
- Il doit notamment empêcher son chien de souiller les routes, les bords de chemins, les trottoirs, les endroits publics, les propriétés privées et surtout **les prairies et pâturages, le fourrage souillé générant des problèmes de santé pour le bétail.**
- Les autorités communales conseillent aux propriétaires de chiens de surveiller leurs compagnons à quatre pattes et **d'éviter de les laisser se promener dans les champs.** Pour rappel, il est strictement interdit de s'y balader du printemps à l'automne lorsque les cultures sont semées.
- Celui qui se porte acquéreur d'un chien a l'obligation de l'annoncer au bureau communal et de s'acquitter de la taxe annuelle s'élevant à Frs. 40.00
- Chaque chien doit avoir été annoncé et une puce doit avoir été posée par le vétérinaire.
- Le propriétaire annoncera également par internet, tout changement, (vente, décès, achat) sur le site internet AMICUS.
- Il annoncera de même, tous ces changements, au bureau communal.

Les administrations communales sont tenues d'annoncer les propriétaires de chiens sur AMICUS, mais n'ont pas la possibilité de faire les corrections des animaux. Il a été constaté de nombreuses erreurs chez les propriétaires de chiens du village. **Nous vous demandons donc de contrôler ces inscriptions et de corriger les erreurs constatées. Dorénavant ces listes seront reprises pour fixer la taxe annuelle de vos animaux.**



Les terrasses de l'été

La commune souhaitant dynamiser ce magnifique village, elle organise les terrasses de l'été. Le principe ressemble aux fenêtres de l'Avent mit sur pied par la société d'embellissement, seulement, ce sera en été et sous le soleil cette fois, avec casquette et crème solaire.

Durant les vacances d'été du vendredi 6 juillet au dimanche 19 août, vous pourrez profiter des belles terrasses de vos voisins, la semaine comme les week-ends.

Les inscriptions se font directement au bureau communal auprès de la secrétaire, par téléphone au 032 433 41 30 ou par mail secretariat@saulcy.ch, le tableau des dates seront à l'affichage publique. Pour une question d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire jusqu'au 30 juin 2018.

Pour bien commencer l'été, la commune offre l'apéro le vendredi 6 juillet à la place de l'école à partir de 18h30, nous vous attendons nombreuses et nombreux. En cas de pluie, l'apéro aura lieu à la salle communale.

Vente de cerises et pruneaux à prix réduit

Toujours le même prix depuis quelques années, soit les conditions suivantes :

Les cerises seront livrées par plateau de dix cartons d'un kilo net chacun. Le prix de vente est fixé à Fr. 49.-- par plateau de 10 kg net, TVA incluse. **Livraison courant juillet**

Les pruneaux seront livrés par carton de 6 kg en vrac au prix de Fr. 14.—, TVA incluse.

Les commandes sont à passer au moyen du talon ci-dessous et seront déposées dans la boîte aux lettres du bureau communal **jusqu'au samedi 23 juin 2018.**

Je commandeplateau (x) de 10 unités d'un kg net de cerises à Fr. 49.--/ plateau.

Je commandecarton (s) de 6 kg net de pruneaux à Fr. 14.--/ plateau.

Adresse :

.....
.....
.....

Saulcy, le juin 2018

Signature :



Conseil communal